

Séance du 03 février 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Présents : 16

L'an deux mil dix, le trois février, le Conseil Municipal de la Commune d'ALIXAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Josette LEFORT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2010

Présents : C. OLLAT - J.P.DYE - S. PEYSSON - J.C. DUCLAUX - R.
MOTSCH - C. MONTAGNIER - D. HILAIRE - D. CLÉMENT - L. RONCO - M.
BESSET - P. GUICHARD - B. LAPASSAT - M. ROUX - J. CARLE - V. VERNET

Absent : Nicolas BERTRAND ayant donné pouvoir à Pierre GUICHARD

Secrétaire de séance : Daniel HILAIRE

Objet : Règlement du cimetière et du columbarium Tarif des concessions.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des projets de règlement :

- Du cimetière
- Du columbarium

Et invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des concessions, au vu des tarifs pratiqués dans les communes environnantes.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire après en avoir longuement délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de règlement du cimetière et celui du Columbarium.
- De fixer ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer aux concessions ; à :
 - L'unanimité en ce qui concerne le cimetière concessions trentenaires :
 - Concessions simples (3m²) = **285 €**
 - Concessions doubles (6 m²) = **450 €**
 - Par 12 voix « pour » - 3 voix « contre » 1 abstention
En ce qui concerne le columbarium
 - Concession d'une caverne pour 30 ans = **700 €**
(incluant le coût de la plaque d'identification vierge)
 - Dispersion des cendres au jardin du souvenir gratuite
mais remboursement de la plaque signalétique normalisée
pour colonne du souvenir = **33,50 €**

Le règlement et les tarifs sont applicables au **1^{er} mars 2010**.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme au registre.

ALIXAN, le 16 février 2010
Le Maire :
Josette LEFORT

